



**Procès-verbal  
de la séance du Conseil Communal d'Écublens  
Jeudi 10 décembre 2021, à 19h00**

**EPFL  
Salle Polydome - Badoux**

---

Séance ouverte à 19h00.

**Présidence : M. Daniel Sage**, Président du Conseil communal

Appel : 60 Conseillères et Conseillers présent-e-s lors de l'appel

13 personnes excusées : Mmes et MM. Chapuisat Pierre, Demontis Deborah, Dufay de Lavallaz Pierre, Eyrauch Claudio, Gabriel Ophély, Junod Napoletano Chantal, Mouelhi Samia, Puga Antonio, Raboud Pamela, Realini Didier, Rochat Jean, Weissert Cédric, Zeka Arianda

Mme Reeb-Landry Frédérique et M. Koller Charles arrivent plus tard.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

---

## **ORDRE DU JOUR**

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 novembre 2021
3. Assermentation(s)
4. Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller José Birbaum - concernant la modification du règlement intercommunal de la taxe de séjour
5. Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2022
6. Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2022
7. Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2022
8. Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2022
9. Budget communal – Exercice 2022
10. Divers
11. Communications municipales
12. Allocution de M. Christian Maeder, Syndic
13. Discours de M. Daniel Sage, Président du Conseil

**M. le Président**, après avoir salué la Municipalité, puis les membres du Conseil, nos Huissiers et le Technicien, s'adresse à l'Assemblée par un court message quant aux conditions particulières concernant la tenue de cette assemblée.

Au nom des autorités communales, Monsieur le Président, remercie également l'EPFL ainsi que toutes les personnes ayant œuvrés pour la mise à disposition gracieusement de cet auditoire. Il remercie également les deux huissiers ainsi que les deux secrétaires pour l'organisation ainsi que pour leur travail.

Un bref rappel est fait à l'Assemblée quant au port du masque et des distances à respecter. Seuls les orateurs peuvent ôter le masque lors des débats. Il est demandé aux conseillères et conseillers d'être concis dans leurs interventions afin de limiter le temps de présence de l'Assemblée dans la salle.

## **COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES**

### **Au chapitre des représentations :**

**M. le Président**, a pu se rendre le **04 décembre** à une très intéressante séance de brainstorming organisée par le Conseil des Jeunes d'Ecublens. Tout l'après-midi, ils ont abordé la question d'un espace culturel et d'un espace de bien-être pour les jeunes d'Ecublens.

### **Au chapitre des correspondances :**

**Le 2 décembre**, il a reçu la lettre de démission de M. le Conseiller Florian Isoz dont il donne lecture. Annexe 1

M. le Conseiller Isoz a rejoint le conseil communal le 07.12.2018. Au nom du Conseil communal, M. le Président le remercie pour son engagement autant au sein du Conseil communal que dans les différentes commissions auxquelles il a pu assister. Il lui souhaite plein succès dans ses futurs projets.

**M. le Président** remercie le groupe des Vert-e-s de s'annoncer auprès du Greffe Municipal afin de recevoir les différents documents qu'ils devront remplir afin de présenter un nouveau candidat ou une nouvelle candidate, car selon les listes des élections communales de 2021, le groupe des Vert-e-s n'a plus de viennent-ensuite.

Il rappelle également au groupe des Vert-e-s, de bien vouloir présenter lors de la prochaine séance un ou une commissaire, pour reprendre le poste laissé vacant par Monsieur le Conseiller Isoz à la Commission des Finances.

### **Au chapitre des communications :**

L'assemblée est informée de la mise en ligne du formulaire de participation aux frais de garde, sur la partie extranet du site Internet de la commune, sous la rubrique « autres documents utiles ». Mme la Secrétaire se tient à disposition pour toute question concernant le formulaire. Sous cette même rubrique se trouve également le document mis à jour des indemnités du Conseil communal selon le préavis 2021/28.

En raison des nouvelles peu encourageantes concernant la pandémie, il a été décidé de pré-réserver la salle du Polydôme jusqu'en Avril 2022. Il va de soi que si les règles sanitaires le permettent, le Conseil Communal siègera dans une salle de la Ville d'Ecublens.

**M. le Président** serait très heureux de pouvoir expérimenter la nouvelle salle des Combles du Motty qui a été aménagée pour recevoir le Conseil communal. Les Conseillers et Conseillères seront avisés par le bureau du Conseil dès qu'il aura reçu une mise à jour des conditions sanitaires.

### Au chapitre des votations fédérales :

Résultat des votations fédérales du 28.11.2021 :

Commune : Ecublens VD

Electeurs inscrits : 5'620

Cartes de vote reçues : 3'217

#### N° : 01 Objet : Initiative sur les soins infirmiers

BULLETTINS	Rentrés	3'217
	Blancs	74
	Nuls	1
	Valables	3'142

Suffrages	
Oui	2'070
Non	1'072
Taux de participation	57.24 %

#### N° : 02 Objet : Initiative sur la justice

BULLETTINS	Rentrés	3'217
	Blancs	123
	Nuls	1
	Valables	3'093

Suffrages	
Oui	739
Non	2'354
Taux de participation	57.24 %

#### N° : 03 Objet : Loi COVID-19

BULLETTINS	Rentrés	3'217
	Blancs	57
	Nuls	1
	Valables	3'159

Suffrages	
Oui	2'093
Non	1'066
Taux de participation	57.24 %

**M. le Président** a été ravi de constater que la population d'Ecublens s'est mobilisée pour cette dernière votation fédérale de l'année avec un taux de participation très élevé de 57.24%.

Par ailleurs, il tient à remercier chaleureusement Mme la Cheffe de Service, Teuta Jakaj et son équipe pour leur travail en amont du jour du dépouillement. Il remercie également les membres du bureau pour leur disponibilité et efficacité.

**M. le Président** en a terminé avec les communications présidentielles et passe au premier point de l'ordre du jour.

## **POINT 1      Approbation de l'ordre du jour**

**M. le Président** demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester.

Comme indiqué par Mme la Secrétaire en début de semaine par email, l'ordre du jour avait été modifié avec l'ajout des points suivants :

4. Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller José Birbaum, concernant la modification du règlement intercommunal de la taxe de séjour
5. Réponse à l'interpellation de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano - Implantation de la 5G à Ecublens

Proposition est faite de reporter le point 5 à la prochaine séance, suite à l'absence excusée de Mme la Conseillère Junod Napoletano.

Les points de l'ordre du jour sont de ce fait renumérotés en conséquence.

Personne ne s'étant manifesté, M. le Président porte ce point au vote.

Au vote, l'ordre du jour tel que modifié est **accepté** à l'unanimité

## **POINT 2      Approbation du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2021**

**M. le Président** informe des deux coquilles communiquées par Mme la Secrétaire puis ouvre la discussion sur ce document.

**Concernant le préavis 2021/26** : Madame la Secrétaire signale une coquille en page 6, il s'agit de lire « C'est donc pour ces raisons qu'il s'oppose sur les deux amendements proposés » et non comme écrit « les deux préavis proposés ».

Notre secrétaire a également ajouté un paragraphe à la page 17 qui a été malencontreusement effacé avant l'enregistrement du PV. (Paragraphe reporté ci-dessous)

**PV du 25.11.2021, page 17 :**

**Madame la Conseillère Junod Napoletano** souhaite revenir sur les propos de M. le Conseiller Izzo concernant le fait de refuser le présent préavis, ce qu'elle trouve peu indiqué. En effet, ayant elle-même été Secrétaire du Conseil pendant de nombreuses années, elle a pu constater auprès des différents Présidents qu'elle a côtoyés, les nombreuses tâches qu'ils sont amenés à réaliser et le temps que cela leur prend.

En ce qui concerne le travail du Secrétaire et du Secrétaire suppléant, il est également conséquent. Le cahier des charges du Secrétaire pourrait même être réévalué. Si tel devait être le cas, Mme la Conseillère propose de mettre ses connaissances à profit pour la réalisation de cette tâche. Elle estime que la proposition d'attribuer un jeton de présence pour les séances du Bureau du Conseil de Fr. 90.- au Président et à la Secrétaire est tout à fait justifiée. Elle a également pu constater lors des travaux de recherches effectués notamment pour le préavis de 2016, que notre Président était moins bien rémunéré que d'autres.

La discussion n'est pas demandée, elle est close.

Au vote, ce procès-verbal tel que modifié est **accepté à l'unanimité**.

### **POINT 3 Assermentation(s)**

- ***Pas d'assermentation*** -

**POINT 4** Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller José Birbaum - concernant la modification du règlement intercommunal de la taxe de séjour

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller José Birbaum qui s'exprime en ces mots :

Intégralité du texte présenté par M. le Conseiller José Birbaum ci-dessous :

*« Tout d'abord, je remercie le bureau d'avoir reporté à ce soir le sujet de mon interpellation.*

*Madame la Municipale, merci pour votre réponse. J'en ai pris connaissance avec intérêt. Je me dois tout d'abord apporter quelques informations complémentaires, dont certaines n'ont peut-être pas été portées à votre connaissance, tant le fonctionnement du FERL semble une affaire lausanno-lausannoise.*

#### ***A la question 1) concernant la position des hôteliers de la région.***

*Vous nous informez maintenant que les voix étaient parfois divergentes entre l'Association Hôtelière Lausannoise et Gastro Lausanne. Mais, en séance de commission à laquelle vous participiez, M. Brunetti a présenté sa position comme celle de l'ensemble de l'hôtellerie lausannoise, à savoir positive et sans aucune restriction.*

*Vu les publications dans le journal 24 Heures, et après dépôt de mon interpellation, j'ai recherché des informations auprès d'autres sources. Il s'avère :*

- que Gastro Lausanne, qui représente 1562 chambres - soit environ 50% des chambres hôtelières - et 18 enseignes sur 30, après consultation de ses membres, a présenté au FERL un rapport analytique sur les conséquences de cette augmentation de taxes. Par courrier du 4 novembre 2019, Gastro Vaud s'est clairement opposé à cette augmentation,*
- qu'ensuite, après plusieurs échanges avec des membres du FERL, dont M. Junod, Syndic de Lausanne et Président du FERL, Gastro Vaud a persisté dans sa position et l'a communiquée au FERL par courrier du 18 novembre 2019. La position négative de Gastro Vaud était donc on ne peut plus claire.*

*Peu importe ce qu'aurait finalement décidé notre commission ad hoc lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mars 2021, elle avait droit à une information complète et honnête de la part du FERL. Elle n'aurait ainsi pas affirmé péremptoirement à ce Conseil que M. Brunetti, membre du comité du FERL, « au nom de l'hôtellerie lausannoise, exprime sa satisfaction quant à cette révision », ceci sans la moindre réserve.*

*Il faut lire le rapport 30 avril 2021 concernant le même préavis pour apprendre que la commission ad hoc du Conseil communal de Lausanne a assisté lors d'une séance à un entretien contradictoire avec les 2 représentants de l'hôtellerie précités et a ainsi pu se forger une opinion objective. Il est donc inutile de préciser que, d'une part, notre commission ad hoc du Conseil communal d'Ecublens est passée à côté d'un point essentiel de ce*

préavis et que, d'autre part, elle a répété à ce Conseil les informations erronées qu'elle avait reçues.

### **Question 2) concernant la position finale du FERL**

A l'heure où l'hôtellerie de la région lausannoise traverse des turbulences sans précédents et que le canton doit lui venir en aide et après la décision de ce Conseil d'approuver sans réserve le préavis intercommunal, je prends acte avec satisfaction, mais étonnement, que ce sont les débats en commission ad hoc puis au Conseil communal de Lausanne qui ont finalement amené le FERL à reporter l'entrée en vigueur des aspects concernant les nuitées hôtelières. Il est piquant, toutefois, de constater que parfois les débats d'une seule commune peuvent modifier un point-clé d'une convention intercommunale, sans que cela ne pose trop de problème.

### **Question 3) concernant la situation financière du FERL**

Vous savez très bien, Madame la Municipale, que, comme vous, j'ai connaissance des documents adressés à Ecublens Animation, puisque mon épouse en est la trésorière. Ces documents n'ont au demeurant rien de confidentiels, puisqu'ils concernent une association dont j'ai le plaisir d'être membre aux côtés d'une centaine d'autres, dont quelques-uns se trouvent dans cette salle. Je suis donc très étonné de votre réponse concernant la situation financière du FERL qui tend à dire

« Tout va très bien, Madame la Marquise ».

Et bien pour ma part, « il faut que je vous le dise, je déplore un petit rien ».

Et ce petit rien, ce sont les courriers qu'écrivaient la commission intercommunale de la taxe de séjour le 23 octobre 2020 à la Municipalité d'Ecublens, affirmant que

**« malgré le report de certains engagements sur 2021, le FERL devrait présenter une perte estimée à environ 700'000 CHF, un montant que les fonds propres actuels ne suffiront pas à amortir ».**

Le courrier de notre commune à Ecublens Animation de janvier 2021 qui précisait que M. Junod, président de la Commission intercommunale de la taxe de séjour, sollicite

**« une contribution de crise de 700'000 CHF ».**

Comprenez-moi bien, sur la base des informations en ma possession, je ne conteste ni la gestion du FERL, ni le principe d'une aide urgente au FERL. Par contre, j'estime peu compréhensible le manque total de transparence quant à la situation financière du FERL vis-à-vis de la commission ad hoc et, conséquemment, vis-à-vis de notre Conseil, à l'heure où nous avons dû prendre la décision d'augmenter les ressources financières du FERL par augmentation de la taxe de séjour, sans très bien savoir si nous bouchions un trou ou si, réellement, nous allions donner les moyens au FERL de promouvoir les centres de congrès de Beaulieu et du Swiss Tech Convention Center, comme affirmé dans le préavis.

Votre réponse de ce jour à mon interpellation aurait pu rectifier le tir, en présentant au minimum une situation financière et des comptes d'exploitation clairs qui nous auraient peut-être rassurés, mais vous n'avez pas jugé opportun de le faire. Ce ne sont pas les deux chiffres communiqués dans votre réponse, au demeurant contradictoires avec les informations du syndic de Lausanne que je viens de citer, qui apportent la lumière nécessaire. Et pourtant, il n'y a là aucune confidentialité à avoir puisqu'il s'agit d'une association intercommunale dont Ecublens est membre. C'est bien dommage et j'en prends acte avec regret. »

**Mme la Municipale Pittet Blanchette** prend la parole pour remercier M. le Conseiller José Birbaum pour l'interpellation déposée car elle a permis de clarifier un certain nombre de choses. La première concerne l'avis des hôteliers dont M. Brunetti a confirmé qu'ils s'étaient mis d'accord sous forme de consensus. Deuxièmement, Mme La Municipale a pu interpellier certains membres de Gastro Lausanne qui lui ont confirmés qu'ils n'étaient pas complètement satisfaits mais il leur a été rappelé les avantages d'avoir plus de moyens pour soutenir des projets de plus grande importance.

Concernant Ecublens Animation, Mme la Municipale confirme que le FERL ne va pas dépenser des fonds qu'il n'a pas mais si on veut aider la relance économique, il faut de l'argent, ne serait-ce que pour la publicité. Les seuls frais « embêtants » qui pourraient être relevés d'un point de vue comptable concernent les frais Mobilis où la carte est offerte aux clients des hôtels et où tous les montants exacts ne sont pas toujours promis.

La parole n'étant pas demandée, elle est close.

**M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

**POINT 5** Budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2022

**M. le Président** passe la parole à M. le Conseiller Jean-Paul Dudt pour la lecture de son rapport pour la Commission des finances (ci-après : CoFin).

Les conclusions de la CoFin sont les suivantes :

*« Après délibération, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2022 de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge tel que présenté. »*

**M. le Président** remercie M. Jean-Paul Dudt, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le budget de la Commission intercommunale pour la concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge – Exercice 2022 est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le budget présenté par les Municipalités des communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier, d'Ecublens/VD, de Renens et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

d'approuver le budget 2022 tel que présenté par les Municipalités ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge - Entretien des collecteurs de concentration.

**POINT 6** Budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2022

**M. le Président** passe la parole à M. Jean-Paul Dudt pour la lecture des conclusions de son rapport de la Commission des finances (ci-après : CoFin).

Les conclusions de la CoFin sont les suivantes :

*« Après délibération, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2022 de la Commission intercommunale de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération Lausannoise(STEP) tel que présenté. »*

**M. le Président** remercie M. Jean-Paul Dudt, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

**M. le Conseiller Luye** prend la parole en ces termes : *(texte transmis dans son intégralité ci-dessous)*

*« Mon intervention porte sur le budget de la station d'épuration de Vidy (STEP), que nous sommes appelés à voter. Je voudrais aborder ce sujet en deux points : La suppression du traitement biologique en 2019, sur une période de 2 ans ainsi que la taxe sur les micropolluants.*

**Suppression du traitement biologique**

*Le journal 24h du 8 avril 2019, faisait état de la suppression du traitement biologique durant une période de deux ans. Le passage dans le bassin d'aération biologique est une étape cruciale dans le processus d'épuration des eaux usées. Il ressort de cet article du journal 24h qu'après la suppression du traitement biologique, les eaux rejetées au lac n'étaient pas conformes aux normes légales. Il a fallu pour cela demander une dérogation auprès du canton.*

*La première question est la suivante : Est-ce que le budget que nous allons voter, permettra-t-il le fonctionnement de la STEP avec un traitement biologique ?*

**Taxe sur les micropolluants**

*La taxe fédérale sur les micropolluants est prélevée depuis 2016, cela fait déjà 5 ans. Le résumé du budget de la STEP que nous avons reçu fait état de recettes de CHF 2'340'000 au budget 2021, mais rien aux comptes 2020. L'indication du montant de 2020 aurait permis de suivre l'évolution de cette ligne budgétaire*

*La deuxième question est la suivante : Pourquoi est-ce la seule case aux comptes de 2020 qui est vide ? Est-ce que la taxe n'a pas été prélevée en 2020 ?*

*La taxe fédérale sur les micropolluants n'est pas un impôt. L'argent récolté devrait servir à résoudre les problèmes complexes du traitement de micropolluants. Il ressort de l'article du journal 24h du 8 avril 2019, que les résultats de tests, d'un projet pilote réalisé à la station d'épuration de Vidy n'ont pas été satisfaisants. La technologie de l'ozonation a été abandonnée en 2018. Le remède était pire que le mal.*

*Quelles sont les dépenses qui sont liées à ces recettes ?*

*C'est une taxe fédérale, l'argent va à Berne, certes, mais ce n'est pas un impôt.*



*En quoi est-ce que ces recettes de la taxe contribuent-elles à résoudre les problèmes du traitement de micropolluants ?*

*La troisième question est la suivante : Le budget de la taxe CHF 2'250'000 sera-t-il exécuté en 2022 dans le contexte d'une station d'épuration qui traite les micropolluants ? »*

M. le Conseiller Rémy Enga Luye remercie l'assemblée pour son écoute.

**Mme la Municipale Petoud** prend la parole pour remercier Mme la Municipale Pascale Manzini pour la transmission en amont de cette intervention afin qu'elle puisse s'y préparer.

Avant tout, elle remercie que ce sujet soit amené sur la table afin de démontrer l'ampleur des choses à faire sur ce sujet. L'exemple est pris de la STEP de Vidy qui modernise ses installations afin de pouvoir traiter les micropolluants. C'est un budget de 300 millions qui a été ralenti par la pandémie mais qui continue, de ce fait l'article du 24heures de 2019 n'est plus vraiment d'actualité. Des informations plus exactes lui ont été transmises par le directeur d'Epura SA – Monsieur Gregor Maurer, qu'elle communique à l'assemblée ci-après.

Madame la Municipale propose au président qu'une séance d'information puisse être mise en place pour les personnes intéressées afin de présenter les travaux de la STEP de Vidy. Il serait également possible d'organiser une visite sur place, si l'assemblée y voit un intérêt.

En ce qui concerne le résumé du budget de l'exercice 2022 Epura – Compte 313 Prestations de services et honoraires.

A juste titre, M. le Conseil Luye a relevé que sur les lignes - Frais de transport et autres prestations - ainsi que - Taxe micropolluant - il n'y avait pas de montant dans la colonne Comptes 2020. En effet, pour 2020 le montant n'est pas détaillé comme c'est le cas pour le budget 2021 et 2022, cependant la taxe a bien été perçue et doit s'élever à environ Fr. 2'100'000. En ce qui concerne, le budget de 2021 et 2022, il y a lieu d'additionner les montants des frais de transport et diverses autres prestations ainsi que la taxe micropolluant pour obtenir le montant global.

Mme la Municipale continue en ces termes pour répondre aux questions posées.

***Question sur le traitement biologique que la CISTEP a arrêté pendant deux ans. Avril 2019 - avril 2021 selon article de journal. Prestation non rendue.***

*« Dans le cadre du projet d'amélioration des chaînes de traitement qui se déroule à la STEP de Vidy depuis 2015, toutes les installations de traitement des eaux usées et des boues d'épuration sont remplacées.*

*Ainsi, les nouvelles installations des deux premières étapes de traitement des eaux usées (prétraitements et traitement primaire) sont déjà en service depuis le printemps 2020 ; il en va de même du traitement des boues, dont les nouvelles installations incluent la digestion des boues, la production de biogaz et l'injection de biométhane dans le réseau de gaz naturel, également en service depuis l'été 2021. Les remplacements réalisés à ce jour n'ont pas entraîné d'interruption ou d'arrêt des prestations de la STEP.*

*Depuis septembre 2021, le chantier se poursuit avec le remplacement des installations du traitement biologique. Pour permettre ce remplacement, l'ancien traitement biologique de 1964 a été arrêté en octobre 2021 ; il est actuellement en cours de démolition. Très difficilement réalisable sur le site à disposition, un traitement biologique de substitution (temporaire) s'est également avéré disproportionné par ses coûts. En revanche, la performance du nouveau traitement primaire est temporairement fortement renforcée pour pallier l'absence de traitement biologique. Suivant de près la qualité du traitement des eaux assurée par la STEP de Vidy, la Direction générale de l'environnement (DGE) est partie*

*prenante de l'arrêt temporaire du traitement biologique. DGE et Epura SA, propriétaire des installations de la STEP de Vidy et partenaire de la CISTEP, préparent un communiqué autour de cette thématique. »*

### **Que fait-on des CHF 9.- par habitant pour les micros polluants payés depuis 2016 alors que la micro-filtration n'est pas encore en route ?**

*« Dans sa modification mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) a instauré que les STEP versent chaque année à la Confédération une taxe de CHF 9.- par habitant raccordé pour financer l'indemnisation (subvention) des mesures destinées à éliminer les micropolluants. Ainsi, Epura SA, propriétaire des installations de la STEP de Vidy, paye à la Confédération chaque année depuis 2016, CHF 9.- par habitant raccordé. Cette charge financière apparaît tant dans les budgets que dans les comptes d'Epura SA. Rapportée au volume d'eau potable consommée (m3), elle est refacturée par Epura SA via la Ville de Lausanne aux communes membres de la CISTEP.*

*La Confédération subventionnera à hauteur de 75% les dépenses d'investissement imputables de la future installation de traitement des micropolluants à la STEP de Vidy. Estimation de 50 millions, soit une subvention attendue de 37.5 millions. Une fois celle-ci en service, la Confédération ne percevra plus la taxe de CHF 9.- par habitant. Il convient toutefois de préciser que les coûts annuels d'exploitation de la future installation de traitement des micropolluants seront supérieurs à ces CHF 9.- par habitant. »*

**Arrivée de Mme la Conseillère Reeb-Landry, le nombre de conseillers et conseillères passe à 61, la majorité est fixée à 31.**

**Monsieur le Président** remercie Mme la Municipale pour son intervention et prend bonne note de sa proposition d'organiser une séance d'information au sujet de la station d'épuration. Il reprendra contact prochainement avec Mme la Municipale.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le budget de la Commission intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration de Lausanne-Vidy – Exercice 2022 est **accepté à une large majorité avec une abstention**.

En conséquence :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

d'approuver le Budget 2022 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Budget de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'Agglomération lausannoise (STEP).

**POINT 7** Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2022

**M. le Président** passe la parole à M. Jean-Paul Dudt pour la lecture de son rapport de la Commission des finances (ci-après : CoFin).

**M. le Conseiller Dudt** ajoute quelques remarques avant la lecture des conclusions de son rapport.

« Le premier préavis qui a été étudié durant cette législature était le 2021/18 qui traitait entre autres du changement de tarif du SDIS Chamberonne. A l'époque, la CoFin avait relevé qu'avec les informations dont elle disposait, elle n'était pas en mesure de connaître l'impact de ce changement de tarif, ni pour le SDIS, ni pour les particuliers. Il avait été mentionné à ce moment-là qu'il serait souhaitable de recevoir l'impact de ce changement de tarif lors de l'analyse du budget.

La CoFin a donc bien reçu le détail des interventions facturées entre janvier et octobre 2021, ainsi que les montants qui auraient été facturés avec les nouveaux tarifs qui ont été votés en début de législature.

A noter que les 43 interventions qui ont rapporté en 10 mois environ Fr. 25'000 selon le tarif en vigueur, auraient rapporté Fr. 38'000 avec le nouveau tarif soit une augmentation de 50%. Ce montant reste faible par rapport au budget du SDIS qui s'élève à Fr. 785'000.

Il s'avère que sur les 43 interventions répertoriées, 17 concernaient des alarmes intempêtes qui étaient déjà facturées Fr. 1'000 selon le règlement cantonal du 15.12.2010. Ceci même si l'ancien Règlement du SDIS, encore en vigueur jusqu'au 31 octobre 2021, spécifiait que ces interventions seraient facturées Fr. 400.- pour la première, Fr. 800.- pour la deuxième, et Fr. 1'200.- à partir de la troisième intervention.

Quant aux 26 « autres interventions facturées » (personnes coincées dans ascenseurs, sauvetage d'animaux, inondations, etc.), elles ont coûté au total Fr. 8'625 aux « victimes », alors qu'avec les nouveaux tarifs applicables dès le 1<sup>er</sup> novembre 2021, ce montant aurait grimpé à Fr. 21'309, soit une multiplication par 2.5 pour les privés.

Si la commission ainsi que notre conseil communal ainsi que les conseils des deux autres communes avaient connu ceci peut-être qu'il y aurait eu un peu plus de discussion concernant ces tarifs. Malheureusement il est trop tard, ces tarifs ont été approuvés. »

Les conclusions de la Commission des finances sont les suivantes :

*« Après délibération, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2022 du Service de défense incendie et de secours SDIS Chamberonne tel que présenté. »*

**M. le Président** remercie M. Jean-Paul Dudt pour la lecture de son rapport et ses remarques.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget du Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS) Chamberonne – Exercice 2022 est **accepté à une très large majorité avec un refus.**

En conséquence :

**LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le budget présenté par la Commission intercommunale de la Station d'Épuration des eaux usées de Lausanne-Vidy,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

d'approuver le Budget 2022 tel que présenté par la Commission intercommunale mentionnée ci-dessus concernant l'objet : Budget de la Station d'Épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'Agglomération lausannoise (STEP).

**POINT 8** Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2022

**M. le Président** passe la parole à M. Jean-Paul Dudt pour la lecture de son rapport pour la Commission des finances (ci-après : CoFin).

*« Après délibération, c'est à l'unanimité des 8 membres présents que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2022 de l'entente intercommunale pour l'exploitation du chalet « Les Alouettes » tel que présenté. »*

**M. le Président** remercie M. Jean-Paul Dudt pour la lecture de son rapport.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le Budget de l'Entente intercommunale pour l'exploitation du chalet "Les Alouettes" à Morgins/VS – Exercice 2022 est **accepté à l'unanimité**.

En conséquence :

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le budget présenté par l'Entente intercommunale de Crissier, d'Ecublens/VD et de Saint-Sulpice,
- ouï les conclusions du rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

d'approuver le Budget 2022 tel que présenté par l'Entente intercommunale des Municipalités des communes ci-dessus mentionnées concernant l'objet : Exploitation du chalet « Les Alouettes » à Morgins / VS.

**POINT 9** Budget communal – Exercice 2022

**Monsieur le Président** propose de traiter le Budget communal de la manière suivante :

1. Parole est donnée à M. Jean-Paul Dudt, rapporteur de la Commission des finances (COFI) pour la lecture de son rapport, pages 1 et 2

2. Traitement du Budget dans son ensemble : les comptes de fonctionnement, dicastère par dicastère, section par section, pages 19 à 119.
3. Comptes de fonctionnement par nature, pages 120 à 123.
4. Récapitulation par direction et résultats, page 17.
5. Plan des investissements 2021-2026, pages bleues, pages 125 à 146.
6. Préambule, pages 1 à 14.
7. Ouverture de la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2022: Parole aux présidents des groupes politiques dans l'ordre de leur représentation, puis parole à M. le Syndic, Christian Maeder.

Les pages 15 et 16 consacrées au détail des Crédits complémentaires au Budget 2022 ne seront pas discutées, ayant déjà été acceptées par le Conseil du 27 mai 2021.

Aucune opposition n'est faite à cette proposition.

**M. le Président** ouvre la discussion en précisant que l'assemblée peut poser ces questions et faire valoir son droit d'initiative au fur et à mesure des chapitres. Lors d'une question sur un poste précis, il est demandé à l'assemblée d'énoncer très clairement le numéro du poste et la page concernée.

**M. le Président** passe la parole à M. Jean-Paul Dudt pour la lecture de son rapport ou à en préciser les principaux éléments.

**M. le Conseiller Dudt** souhaite tout d'abord remercier Mme la Secrétaire pour avoir relevé une coquille dans son rapport, où il faut lire après l'introduction « 10.12.2021 et non 10.12.2020 » et espère qu'elle ne soit pas la seule à avoir lu le rapport.

Puis poursuit en ces termes :

« Le budget 2022 présente un excédent de charges de Fr. 0.117 mios avant prélèvement dans la réserve générale contre un excédent de Fr. 2.733 mios au budget 2021, soit une amélioration du compte de fonctionnement de Fr. 2.616 mios. L'autofinancement prévu pour 2022 est de Fr. 3.252 mios contre Fr. 0.226 mios au budget 2021. La baisse de l'excédent de charges et l'augmentation de l'autofinancement sont donc réjouissants. La marge d'autofinancement reste cependant faible considérant les amortissements nécessaires des derniers gros investissements (collège du Croset et vestiaires de la place des sports du Croset). Toutefois, les investissements futurs de la législature restent raisonnables et assurent une croissance maîtrisée de l'endettement. La dette devrait atteindre environ Fr. 47 mios à fin 2022 contre Fr. 57 mios estimé au budget 2021. »

L'élément principal expliquant la baisse de l'excédent de charges de Fr. 2.616 mios par rapport au budget précédent est une participation aux équipements communautaires du quartier « En Mapraz ». Il est à noter que la réévaluation de Fr. 2.7 mios ponctuelle sur l'impôt sur le bénéfice des personnes morales n'a que très peu d'impact bénéfique sur le budget, la majeure partie (env. 90%) de cette réévaluation étant réaffectée aux contributions de la péréquation.

Parmi les variations importantes de charges, il est intéressant de mentionner l'augmentation des coûts liés aux transports publics de Fr. 664'200.- (TL, MBC, ...) et de l'augmentation du coût de la facture sociale de Fr. 332'000.-. Au niveau des revenus, les impôts des personnes physiques sont en hausse de Fr. 920'000.-. Le taux d'imposition reste inchangé à 62.5. Les revenus sont en revanche impactés par la baisse du dividende extraordinaire de SIE SA pour Fr. 735'600.- baisse qui se poursuivra les années à venir. Cette baisse permettra aux SIE de supporter des investissements dans les énergies renouvelables.

Finalement le budget 2022 prévoit un investissement de Fr. 6'900'000.- dont Fr. 6,4 millions pour le patrimoine administratif et 0.5 millions pour le patrimoine financier.

Pour rappel, deux projets d'investissement de grande envergure, c'est-à-dire la réalisation de salles de gymnastique et d'une salle polyvalente au Pontet (pour Fr. 15 mios) et la construction d'un nouveau centre d'exploitation de la voirie (pour Fr. 12 mios) ont été portés à l'inventaire et ne figurent pas dans le plan d'investissement 2021-2026.

**M. le Président** remercie M. Jean-Paul Dudt pour son rapport et ouvre la discussion sur le traitement des comptes de fonctionnement, chapitre 1 - Administration générale, page 19 à 45

**M. le Conseiller Leuba**, pose une question en rapport avec la page 40, compte 180.3517.05, participation au MBC, le budget 2022 tient compte de l'amélioration de la ligne 705, il souhaite concrètement connaître quel type d'amélioration sera entrepris en rapport avec cette ligne.

**M. le Municipal Radice**, n'a pas d'information précise en rapport à ces améliorations mais toutefois cela doit très certainement être en rapport avec l'augmentation des fréquences, car le parcours présente une boucle. Le cas échéant, il reviendra avec une réponse plus précise concernant l'amélioration de cette ligne qui concerne principalement les hautes écoles

**M. le Conseiller Dudt**, prend la parole au sujet du compte 170.3653.02, page 41, « aux sociétés sportives extérieurs » et souhaite déposer un amendement en remplaçant le montant de Fr. 14'600.- par Fr. 8'185.-. Annexe 2

Ce compte referme l'achat de 2 abonnements au LS (Lausanne Sport) pour un montant de Fr. 3'400.- y.c. Confrérie et un abonnement au LHC (Lausanne Hockey Club) pour un montant de Fr. 3'015.-, soit un total pour ces abonnements de Fr. 6'415.-. Montant que M. le Conseiller souhaite retrancher à la ligne de budget qui est de Fr. 14'600.-. La Municipalité motive ces achats d'abonnements afin d'apporter un soutien à des clubs sportifs phares du Canton (citation reprise en p. 44 du rapport de la CoGes 2020-21). Or le LS est actuellement aux mains de la société INEOS, qui elle-même appartient à un milliardaire.

Le but de cet amendement est qu'à l'avenir, la Ville d'Ecublens ne soutienne financièrement que des clubs à but non-lucratif. En conséquence, l'achat d'abonnements avec les derniers publics à ces entités privées à but lucratif doit être arrêté à partir de 2022. M. le Conseiller précise également que selon les dires de la Municipalité, ces abonnements sont actuellement « mis à disposition en premier lieu des membres de la Municipalité, puis des Chefs de service, voir, en cas de disponibilités, des adjoints.

**M. le Président** remercie M. Jean-Paul Dudt et ouvre la discussion sur l'amendement.

**Mme la Municipale Pittet Blanchette**, remercie M. Dudt d'avoir soulevé cette question qui a déjà été relevée par la Commission de Gestion. De plus, le Conseil communal a accepté le vœu de la CoGes, qui souhaite que le même montant soit attribué au personnel communal pour des projets culturels ou sportifs. Un sondage a déjà été fait quant au désir du personnel communal et une réponse est en préparation pour la CoGes.

En ce qui concerne le 2<sup>ème</sup> point, soutien au multimilliardaire. Le but n'est pas de soutenir le propriétaire mais de soutenir les équipes phares de la région. Le foot et le hockey sont les deux sports les plus populaires dans notre région, ce qui encourage un grand nombre de jeunes à faire du sport. Ils ont d'ailleurs les plus grands mouvements juniors.

Mme la Municipale rappelle à M. le Conseiller, l'impact économique et surtout les répercussions humaines qu'a eu la victoire de l'équipe de France à la coupe du monde de football en 1998. C'est le sport d'élite qui tire le sport populaire. Et il est important que la

commune d'Ecublens soutienne ces clubs phares comme elle soutient le Luc Volleyball notamment lors de sa campagne européenne, comme dans la lignée des soutiens aux sociétés locales ou autour des projets d'Ecublens bouge.

Ces 4 abonnements sont également un outil de travail, un outil de réseautage. Elle précise l'importance de côtoyer ses collègues à ces événements, où régulièrement autour d'une agape, en dehors de séances officielles que des liens peuvent se nouer et des projets avancer.

Mme la Municipale partage le souvenir d'un rdv fixé au stade Olympique organisé par Oscar Tosatto, ancien municipal de Lausanne, où pendant la mi-temps le sujet de la discussion était le volet sportif du projet JOJ 2020. A cette occasion, il lui a été présenté Beat Kindler, ancien gardien du LHC, avec qui elle a pu discuter d'une idée qui prenait forme en lien avec l'invitation de Lausanne Région pour visiter les installations du centre de glace de Malley, 6 mois plus tard où Beat Kindler a très gentiment pu témoigner de son parcours de sportif d'élite.

Puis Mme la Municipale poursuit avec le souhait de pouvoir revivre les émotions qu'elle a pu vivre lorsqu'elle a pu encourager, Andy Zekiri, enfant d'Ecublens, formé au club de foot d'Ecublens et qui après un parcours de junior l'a mené à la Juve, a reçu un mérite d'encouragement de la part de la Municipalité. Monsieur Zekiri a joué au LS en contribuant à sa remontée en super league, avant de jouer à Brighton en Angleterre. Actuellement il joue au FC Augsburg en Bundesliga. Mme la Municipale se souvient avoir été plus que ravie de voir M. Zekiri entrer sur la pelouse en fin de match lors du match amical de l'équipe Suisse.

« les romains disaient : **Penem et circenses**, du pain et des jeux pour le peuple. »

Elle rappelle que les émulations sportives contribuent au bien-être de la population et qu'il est donc important pour les pouvoirs publics de soutenir le sport d'élite, qui elle le rappelle encore une fois, tire vers le haut le sport populaire.

Pour toutes ces raisons, Mme la Municipale demande à ce que cet amendement soit refusé par le conseil communal.

La parole n'est plus demandée, avant de passer au vote sur cet amendement, M. le Président en relit la teneur.

**Au vote, l'amendement proposé par M. le Conseiller Dudt est refusé par 38 NON, 11 OUI et 12 abstentions.**

**Arrivée de M. le Conseiller de Charles Koller, l'assemblée passe à 62 conseillers/conseillères et la majorité est fixée à 32.**

**M. le Conseiller Dudt** remercie les 11 conseillers qui ont soutenus sont amendement et poursuit en tant que rapporteur de la CoFin en citant un paragraphe concernant cette même ligne où il est écrit : À ce sujet, la Commission des finances regrette que la Municipalité impute l'achat de ces abonnements pour Fr. 6'415.- (Fr. 3'400.- pour le LS et Fr. 3'015 pour le LHC) dans un compte de type « subventions et dons ».

La commission estime que cette dépense s'apparente plus à une "rémunération en nature" des membres de la Municipalité et, sous conditions, de certains Chefs de service et adjoints, qui sont les seuls à avoir accès à ces abonnements, et qu'à ce titre elle devrait être visible sur une ligne budgétaire spécifique.

Il rappelle les dires de la Municipalité concernant ces abonnements, qui sont mis en premier lieu à disposition des membres de la Municipalité puis des Chefs de service et adjoints mais

rappelle également que sur le rapport de gestion de la Municipalité de 2016, 2017 et 2018 il est indiqué que ces abonnements étaient également mis gracieusement à disposition du personnel communal. La commission des finances souhaitait connaître quand ce changement avait eu lieu et il leur a été répondu que cela a toujours été le cas.

**M. le Syndic Maeder**, précise qu'une discussion se fera à la rentrée avec le Boursier quant à l'imputation de ces montants. M. le Syndic souhaite savoir si le vœu formulé précédemment vient du conseiller M. Dudt ou si ce vœu vient de la commission des Finances car il n'en trouve pas trace dans son rapport.

**M. le Conseiller Dudt** précise que ce n'est pas un vœu formel de la commission des finances mais un souhait de cette dernière quant à la possibilité d'ajouter une ligne budgétaire spécifique en ce qui concerne cette rémunération.

**M. le Président** prend donc acte du souhait de la commission des Finances et précise que ce n'est pas un vœu.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le chapitre 2 – Finances, pages 45 à 51.  
La parole n'est pas demandée.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le chapitre 3 – Domaines et Bâtiments, pages 51 à 69.  
La parole n'est pas demandée.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le chapitre 4 – Travaux, pages 69 à 83.  
La parole n'est pas demandée.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le chapitre 5 – Instructions publiques et cultes, pages 83 à 101.  
La parole n'est pas demandée.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le chapitre 6 – Police, pages 102 à 105.  
La parole n'est pas demandée.

**M. le Président** ouvre la discussion sur le chapitre 7 – Sécurité sociale, pages 106 à 119.

**M. le Conseiller Darbellay**, souhaite faire une remarque par rapport à la dernière ligne de la page 109 concernant le compte 710.3665.14 – Taxe déchets – allègement social, taxe de base. Le constat est que la taxe de base sur les ordures ménagères n'est toujours pas prélevée mais seulement facturée. C'est un constat et un rappel pour les nouveaux conseillers qui ne connaissent peut-être pas ce mécanisme et propose aux nouveaux conseillers qui souhaitent des informations concernant ce mécanisme de prendre contact avec un conseiller plus ancien afin de connaître la teneur des débats précédents. M. le conseiller Darbellay émet le **VŒU** suivant : annexe 3

Que la Municipalité :

1. Considère la possibilité de prélever la taxe de base sur les déchets ménagers lors de la discussion du prochain préavis sur le futur arrêté d'imposition ;
2. Considère la possibilité de prélever ladite taxe de base si les 2 gros investissements mentionnés comme étant à l'inventaire dans le plan d'investissement annexé au budget 2022 devaient être présentés au Conseil ;



Ceci considérant que tel prélèvement fait partie des mesures à disposition de la Municipalité pour agir sur les recettes de la commune.

La parole n'est plus demandée sur le chapitre 7.

**M. le Président** ouvre la discussion sur les comptes de fonctionnement par nature, soit les pages 119 à 123.

La parole n'est pas demandée.

**M. le Président** revient à la page 17, récapitulation par direction et résultats

La parole n'est pas demandée.

**M. le Président** passe au plan des investissements 2021-2026, pages bleues 125 à 146 et ouvre la discussion.

**M. le Conseiller Leuba** remarque que M. le Président n'a pas mentionné la dernière page du budget et se permet de préciser que la page 148 qui concerne les abréviations dans le texte, il y a une erreur de descriptif : le SDOL n'est plus le schéma directeur de l'ouest lausannois mais la stratégie du développement de l'ouest lausannois. Il y a lieu de corriger cela.

**M. le Président** remercie M. le Conseiller Leuba pour sa bonne remarque.

**M. le Président** revient au Préambule, page 1 à 14 et ouvre la discussion.

La parole n'est pas demandée.

**M. le Président** passe la parole à M. Jean-Paul Dudt pour la lecture des conclusions de son rapport pour la Commission des finances (ci-après : CoFin).

*« Arrivée aux termes de ses travaux et délibérations, c'est à l'unanimité des 8 membres présents lors du vote que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le budget 2022 de la commune d'Ecublens tel que présenté. »*

Au nom du Président du Conseil et au nom des membres du Conseil, M. le Président adresse tous ces remerciements au rapporteur M. Jean-Paul Dudt pour la qualité de ces rapports et à tous les membres de la commission des finances pour l'excellent travail accompli dans l'examen des Budgets qui ont été traités ce soir.

**M. le Président** ouvre à présent la discussion sur l'ensemble du Budget communal 2022 et passe la parole aux représentants des groupes politiques.

**M. le Conseiller Ibarrola**, s'excuse de n'avoir pas pris la parole au moment du traitement du chapitre 4 – Travaux, compte 430.3142, – Entretien du réseau routier, page 73 Il souhaite plus particulièrement s'exprimer au sujet de la remarques du compte 430.3142 concernant la réfection du tapis du giratoire Glycines et chemin du Parc. Il est surpris de voir que le revêtement du giratoire Glycine doit déjà subir une réfection alors que la création de ce giratoire a été votée que dernièrement et qu'il n'est pas si ancien.

De plus, M. le Conseiller souhaite ajouter une remarque concernant le vœu de M. Darbellay, concernant la taxe déchets, il lui semble que le « disque est rayé » par rapport à ce sujet et ne trouve pas opportun de revenir année après année au moment de la discussion des budgets ou des comptes sur ce sujet. M. le Conseiller précise qu'il y a eu déjà plusieurs débats à ce sujet et invite la Municipalité à garder sa position à ce sujet et précise que les membres du PSIG militeront fermement contre ce mode de prélèvement.

**M. le Conseiller Donzel**, revient sur les mots de M. le conseiller Aitor Ibarrola et précise qu'il se réjouit des prochains débats au sujet de la taxe déchets car il trouve le vœu de M. le Conseiller Darbellay tout à fait pertinent.

**M. le Président** passe la parole au président des groupes politiques au sujet du budget communal 2022.

**M. le Conseiller Leimgruber** précise qu'en tant que groupe libre que tout le groupe est en accord avec le budget communal 2022.

**M. le Conseiller Ibarrola**, le groupe PSIG rejoint les considérations et les conclusions unanimes de la commission des finances et remercie au passage ladite commission pour leur précieux travail. Au nom du PSIG, il recommande aux conseillères et conseillers d'adopter le budget communal 2022 tel que présenté.

**M. le Conseiller Birbaum**, souhaite à l'avenir être prévenu quant à une demande de prise de parole et poursuit en ces termes :

« Le groupe PLR+ID soutiendra du bout des lèvres ce budget pour la raison invoquée par M. Darbellay car contrairement à ce que M. le conseiller Aitor Ibarrola a pu partager, il leurs reste « en travers de la gorge » et aussi longtemps que le groupe PLR+ID fera partie du conseil, il le rappellera et c'est leurs droits le plus stricte.

A ce sujet, il y a lieu de rappeler qu'il y un problème de légalité dans le processus, des prises de positions du service juridique ont été faites sur ce point-là et méritent d'être abordées. Il rappelle qu'il est question d'un million de francs et qu'il est tout à fait légitime pour un conseiller d'émettre un vœu à ce sujet.

M. le conseiller précise également qu'il aurait été malvenu que certains conseillers du groupe PLR+ID s'abstiennent au vote de ce budget sans explication. Grâce au vœu de M. le conseiller Darbellay, les nouveaux membres du Conseil peuvent ainsi comprendre pourquoi ils émettent des réserves au sujet du budget communal.

**M. le Conseiller Rindisbacher**, au nom du groupe des verts et de son président, recommandent à l'assemblée d'accepter ce budget tel que présenté.

**M. le Conseiller Merminod**, au nom du groupe UDC recommande à l'assemblée d'accepter le budget tel que présenté. Il remercie la bourse et la Municipalité pour ce budget.

**M. le Syndic Maeder**, invite l'assemblée à avoir confiance dans l'avenir, les finances sont très saines et le travail peut continuer à se faire sereinement. Il est ravi de pouvoir présenter à l'assemblée un budget bien ficelé, assez équilibré avec une marge d'autofinancement intéressante pour le futur. Il souhaite également préciser que les sujets importants qui n'ont pas été pris en compte dans le plan des investissements et qui sont les deux objets que M. le Conseiller Dudt a nommé dans son intervention, ne seront pas repoussés aux calendes grecques car dans ce cas ils seraient repoussés à une date qui n'existe pas. Il souhaite rassurer l'assemblée que ces objets seront bien proposés d'ici 2,3 ou 5 ans mais qui sont actuellement dans l'inventaire donc en « mémoire » et qui peuvent être repris à tout moment pour être soumis au Conseil Communal. Il tient à remercier l'assemblée pour leurs confiances et de soutenir ce projet de budget 2022.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

M. le Président relit les conclusions du Budget communal 2022.

Au vote, le budget communal 2022 est **accepté à une large majorité avec 3 abstentions.**

En conséquence :

## **LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD**

- vu le budget présenté par la Municipalité ;
- ouï les conclusions du rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### **DECIDE**

d'adopter le Budget de fonctionnement de la Commune d'Ecublens pour l'exercice 2022

### **PREND ACTE :**

du Plan des investissements de la Commune d'Ecublens pour les années 2021 à 2026.

### **POINT 10**     Divers

**Mme la Conseillère Reeb-Landry**, souhaite déposer un **vœu** concernant les avantages offerts à la Municipalité, ce vœu a pour objectif de faire bénéficier également les jeunes défavorisés ou sportifs méritants en plus de notre Municipalité. Annexe 4

**M. le Conseiller Delabays** prend la parole pour poser une question à la Municipalité afin de savoir, en lien avec un article du 20 Minutes sur un rodéo urbain à la route du Bois, si la Municipalité a pris contact avec la PolOuest et si des mesures seront prises.

**M. le Président** remercie M. Gabriel Delabays pour son développement. Il demande si la Municipalité souhaite prendre la parole à ce stade. La Municipalité ne souhaitant pas prendre la parole aujourd'hui, elle répondra lors du prochain conseil.

### **Point 11**     Communications municipales

**M. le Président** ouvre la discussion point par point sur les :

#### **A – COMMUNICATIONS MUNICIPALES ECRITES :**

**Point 1 :** Projet de construction d'un couvert photovoltaïque à la déchetterie communale

**Mme la Conseillère Frühauf Hovius** souhaite remercier la Municipalité pour l'entrée en matière sur les panneaux photovoltaïques et rappelle que seule la variante avec une couverture complète fait sens en termes de production d'énergie.

**M. le Conseiller Donzel** mentionne qu'il existe une excellente Startup sise sur l'EPFL qui a développé un mécanisme révolutionnaire pour ce type d'étude, ils ont d'ailleurs récemment gagné le concours « Last Challenge ». Il serait donc sympa à l'avenir de favoriser les compagnies innovantes de l'EPFL pour ce type de projet.

**Point 2 :** Recommandations en faveur des vélos dans les chantiers

La parole n'est pas sollicitée.

**Point 3 :** RC 82 – Requalification Tir-Fédéral – Pont-Bleu – mise à 50 km/h

La parole n'est pas sollicitée.

**Point 4** : Préavis n°2021/11 « Mesures d'aides et de relances économiques résultant pandémie du COVID-19 – Demande de crédits complémentaires »

**M. le Conseiller Koller** prend la parole pour remercier la Municipalité pour avoir porté le vœu devant le Conseil Communal et demande à la Municipalité de rester attentive en cas de besoin selon l'évolution de la pandémie

## **B – COMMUNICATIONS ORALES :**

**Mme la Municipale Manzini** s'exprime sur la situation liée au COVID et principalement en lien avec les enfants. Elle remercie tout le personnel actuellement en lien avec les enfants surtout en cette période difficile ponctuée par de nombreuses absences.

Mme la Municipale donne également quelques nouvelles sur le chalet des Alouettes à Morgins, de nombreuses semaines de vacances ont été annulées récemment et plus aucun camp n'est prévu jusqu'à Noël.

Au niveau du service social, la situation a été un peu tendue suite à l'introduction d'un nouveau système mais ceci n'a pas touché l'Ouest lausannois.

Enfin les bons de 20.- destinés aux aînés à l'AVS en remplacement de la sortie annuelle ont été bien appréciés et bien utilisés.

### **Point 12 Allocution de M. Christian Maeder, Syndic**

*Texte complet en annexe de ce procès-verbal. Annexe 5*

### **Point 13 Discours de M. Daniel Sage, Président du Conseil**

*Texte complet en annexe de ce procès-verbal. Annexe 6*

**M. le Président**, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'Assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours des débats.

L'assemblée est informée que les décomptes de vacances seront tout prochainement envoyés et que tout manquement est à communiquer dans les plus brefs délais à Mme la Secrétaire.

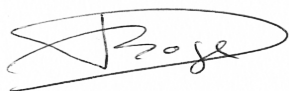
Rappel est fait à tous les membres quant à l'espace de protection à respecter en quittant l'auditoire en évitant tout regroupement rapproché à la sortie.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **jeudi 17 février 2022, à 20h00**, dans le même auditoire.

La séance est close à 21h00.

Ecublens, le 10 décembre 2021.

Le Président



Daniel Sage



La Secrétaire



Gaëlle Weissert

Annexes :

- 1- Lettre de démission de M. le Conseiller Florian Isoz
- 2- Amendement de M. le Conseiller Jean-Paul Dudt
- 3- Vœu de M. le Conseiller Eric Darbellay
- 4- Vœu de Mme la Conseillère Frédérique Reeb-Landry
- 5- Allocution de M. le Syndic Christian Maeder
- 6- Discours de M. le Président Daniel Sage

Monsieur  
Florian Isoz  
Chemin de la Raye 9  
1024 Ecublens

Ecublens, le 2 décembre 2021

Monsieur  
Daniel Sage  
Ch. Des Clos 69  
1024 Ecublens

### Démission du Conseil communal d'Ecublens

Monsieur le président,

Après presque 26 ans de vie à Ecublens, il est temps pour moi de quitter la commune dans laquelle j'ai grandi. En effet, de nouvelles perspectives de développement académique et professionnel me font partir dans le canton de Zürich dès le début de l'année 2022.

Par la présente, je vous communique donc ma démission du conseil communal d'Ecublens au 31 décembre 2021.


J'ai siégé pendant 3 ans au conseil communal et ai eu beaucoup de plaisir à participer à la vie politique de notre commune. J'ai pris part à la commission permanente plateforme jeunesse, à quelques commissions ad hoc et ces derniers mois, à la commission des finances. A tous, j'adresse mes remerciements pour ces 3 années et en particulier au groupe des Verts qui m'a initié et fait découvrir la politique.

Je vous souhaite tout le meilleur pour le futur d'Ecublens et vous transmets mes cordiales salutations.

Florian Isoz





Type :	<input type="checkbox"/> Postulat	<input type="checkbox"/> Motion	<u>Amendement</u>
	<input type="checkbox"/> Autre (préciser) :		
Amendement au Budget communal			
<b>Compte 171.3653.02 "Aux sociétés sportives extérieures" :</b> <b>Remplacer Fr. 14'600.- par Fr. 8'185.-</b>			
<u>Explications :</u>			
<ol style="list-style-type: none"><li>1. Ce compte renferme l'achat de 2 abonnements au LS (Fr. 3'400.- y c. Confrérie) et au LHC (Fr. 3'015). Total des abonnements : Fr. 6'415.-, montant qu'il s'agit de retrancher aux Fr. 14'600.- pour aboutir à Fr. 8'181.-.</li><li>2. La Municipalité motive cet achat d'abonnements « <u>afin d'apporter un soutien à des clubs sportifs phares du Canton</u> » (cf. p. 45 du rapport de la CoGes 2020-21).</li><li>3. Or le LS est actuellement aux mains de la société INEOS, qui appartient elle-même à un multimilliardaire. Un soutien financier par des deniers publics n'est donc pas défendable.</li><li>4. But de l'amendement : <b>qu'à l'avenir la Ville d'Ecublens ne soutienne financièrement que des clubs à but non-lucratif. En conséquence, l'achat d'abonnements avec les deniers publics à ces entités privées à but lucratif doit être arrêté à partir de 2022.</b></li><li>5. A noter que selon les dires-mêmes de la Municipalité, ces abonnements sont actuellement « <u>mis à disposition en premier lieu des membres de la Municipalité, puis des Chefs de service, voire, en cas de disponibilité, des adjoints.</u> » (ibid p. 44).</li></ol>			
Nom, prénom : Dudt Jean-Paul			
Signature : 			



Type :  Postulat  Motion  Amendement

Autre (préciser) : Vœu

**VOEU**

J'émet le vœu que la Municipalité :

1. considère la possibilité de prélever la taxe de base sur les déchets ménagers lors de la discussion du prochain préavis sur le futur arrêté d'imposition ;
2. considère la possibilité de prélever ladite taxe de base si les 2 gros investissements mentionnés comme étant à l'inventaire dans le plan d'investissement annexé au budget 2022 devaient être présentés au Conseil ;

ceci considérant que tel prélèvement fait partie des mesures à disposition de la Municipalité pour agir sur les recettes de la Commune.

Eric Darbellay





Type :  Postulat  Motion  Amendement

Autre (préciser) : Vœu

**VOEU**

J'émet le vœu que la Municipalité :

- Considère mettre à disposition de jeunes sportifs méritants ou de personnes dans le besoin les places dont elle dispose pour les matches du Lausanne Sport et du Lausanne Hockey Club, lorsqu'elle n'en a pas l'utilité dans le cadre de ses fonctions.

Frédérique Reeb-Landry

*Frédérique Reeb-Landry*

## **Allocution pour la séance du Conseil communal du 10 décembre 2021**

Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames les Municipales et Messieurs les Municipaux, Mesdames les Conseillères et Messieurs Conseillers communaux,

L'année 2021 aura marqué notre Ville par le renouvellement de nos autorités politiques.

Peu de changement au sein de votre Municipalité avec l'arrivée de Germain Schaffner en remplacement de Michel Farine. Une équipe toujours soudée, dynamique et efficace. Des Municipales et des Municipaux qui ne comptent pas leur temps et qui s'engagent pleinement pour faire avancer Ecublens sur le chemin de la modernité.

Aux commandes votre syndic, qui lui aussi « mouille son maillot », si vous me permettez cette expression issue du milieu sportif. Le syndic se doit de composer, de chercher le consensus, de trouver les voies acceptables sinon par tous, du moins par la majorité. Il doit savoir convaincre, négocier, entrer sur le terrain de l'autre. Cela rend la fonction passionnante, mais extrêmement exigeante.

Au niveau du Conseil communal, l'équilibre des forces politiques a été quelque peu modifié, sans changer pour autant son fonctionnement lors des débats et des délibérations que nous avons vécues. A l'image des années précédentes, les débats ont toujours été polis et respectueux des avis contraires.

Avec mes collègues de la Municipalité, nous sommes heureux de pouvoir compter sur un Conseil communal attentif et intéressé à l'amélioration des conditions de vie de nos concitoyens.

Le mandat qui vous a été confié par la population doit aussi être exercé sans compter, avec sérieux et constance. Tout comme la Municipalité, n'attendez pas forcément de remerciements ou de félicitations pour vos actions politiques, mais concentrez-vous sur le but à atteindre, soit le développement d'une qualité de vie optimale pour toutes et tous.

L'année qui se termine aura vu le chantier de reconstruction de notre auberge communale se terminer, malgré quelques sueurs froides liées aux derniers détails à régler lors de la réouverture de notre auberge.

La nouvelle place du Motty a très belle allure. Merci à celles et ceux qui, en voisins directs, ont eu la patience de supporter les inévitables désagréments liés à la simultanéité de ces deux gros chantiers.

Deux objets d'importance ont aussi été soutenus par votre conseil. Ils contribueront à donner une image dynamique et élégante de notre ville.

Tout d'abord la passerelle sur la route Neuve qui, sans les retards liés au manque de matières premières, aurait pu être terminée et inaugurée avant l'hiver. Elle est harmonieusement posée entre Ville et campagne et symbolise véritablement ce trait d'union qui caractérise si bien notre identité vis-à-vis de nos voisins.

Ensuite, l'important crédit pour la reconstruction des installations sportives du stade du Croset. Le chantier va bon train, malgré d'ores et déjà un léger retard dû aux difficultés rencontrées lors des travaux de terrassement. Ces installations modernes et fonctionnelles devraient pouvoir être exploitées en septembre de l'année prochaine.

Je souhaite que notre action politique commune pour le bien des Ecublanaises et Ecublanaïses continue harmonieusement en 2022, sans restrictions liées au satané coronavirus qui joue les prolongations et que nous porterons ensemble les futurs projets de développement liés aux activités de toutes et tous.

Je ne terminerai pas cette allocution sans remercier aussi les collaboratrices et collaborateurs de notre administration communale qui assurent un travail de grande qualité au bénéfice de la population, dans des conditions, qui cette année, étaient à nouveau très contraignantes. Un merci particulier aux membres de la cellule de crise, que je préside, pour l'engagement très professionnel qu'ils assurent afin de nous permettre de garantir les prestations envers notre population.

Ce soir vous pourrez partager un repas dans notre nouvelle auberge à l'issue de cette séance. Ce sera pour vous une belle occasion d'échanges et de partage. Je souhaite que ce moment qui vous est offert fasse vivre cette volonté commune qui vous réunit, que le dialogue mène à l'écoute et à la compréhension.

En cette période de l'Avent, mes collègues de la Municipalité, que je remercie également pour leur parfaite collaboration, et moi-même, vous présentons, nos meilleurs vœux pour que cette nouvelle année vous apporte du bonheur, de la joie avec ceux qui vous sont chers, mais surtout une bonne santé, loin des virus de toute nature !

Je vous remercie toutes et tous de votre attention.

Christian Maeder, Syndic

## **Discours du Président du Conseil communal d'Ecublens**

*Daniel Sage*

Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Madame l'Huissière, Monsieur l'Huissier,

Le 28 juin dernier, nous avons débuté notre première année de législature et nous tenons déjà notre quatrième séance. Personnellement, j'ai eu beaucoup plaisir à partager ces moments avec vous et j'espère que cela aura été réciproque. Avec les circonstances exceptionnelles que nous vivons, les opportunités d'échanges informelles se sont fait rares. Mais l'essentiel est là, le processus démocratique suit son cours. Nous réussissons à nous adapter !

Je tiens ici à remercier l'ensemble du Bureau du Conseil communal, l'Huissière et l'Huissier, le service du greffe, les services de l'administration et le service Events de l'EPFL qui œuvrent à l'arrière de la scène pour que le Conseil communal se joue sans fausse note. Evidemment, tout cela est seulement possible grâce au soutien de la Municipalité d'Ecublens et de Madame la Préfète de l'Ouest-lausannois.

Le fonctionnement du Conseil communal est comme une machine aux rouages bien huilés, aux coutumes bien établies et aux règlements toujours plus nombreux. A Ecublens, la machine est très bien rodée ; elle fonctionne presque toute seule. Les habitudes sont aussi bien ancrées. Hum ! peut-être un peu trop bien ancrées. Certaines habitudes sont tenaces, parfois en décalage par rapport à l'état d'esprit des habitant-e-s de notre Ville. Alors, n'hésitons pas à bousculer certaines habitudes venant du XXème siècle pour nous mettre à l'heure d'une ville moderne et dynamique, d'une ville multiculturelle riche de la diversité de ses habitant-e-s !

Une grande attention du Conseil communal est portée à réduire le micro déficit de notre budget monétaire, souvent en brandissant l'étendard de protection des générations futures, alors que quand bien même, nous oublions l'abyssal déficit de notre budget carbone qui grève l'avenir de la prochaine génération, déjà. Les générations futures comptent sur notre sérieux pour qu'on leur lègue une terre vivante, vivable et pas trop chargée en gaz à effet de serre.

Les débats de cette Assemblée communale sont très courtois et toujours respectueux. J'encourage nos nouveaux membres à se lancer dans le bain. Vous aurez aussi constaté que les débats peuvent être parfois un peu plus animés et c'est tant mieux ! C'est bien là que respire notre démocratie, on peut avoir des avis, on peut les exprimer, on peut se forger une opinion, tout en respectant autrui.

Je me rends compte que la présidence n'est toujours pas de tout repos. Vous l'aurez peut-être compris, depuis une dizaine de jours, j'ai les yeux rivés sur les chiffres de la 5<sup>ème</sup> vague ? Maintenir, reporter ou annuler, telle était la question ? Je parle bien évidemment du repas de fin d'année. Après avoir largement consulté et pris des avis, j'ai décidé de maintenir ce repas pour la cinquantaine de personnes inscrites en m'assurant que toutes les précautions sanitaires soient prises. Pour celles et ceux qui se sont trouvé-e-s mal à l'aise, je suis vraiment navré de cette situation. Que vous vous soyez inscrit-e-s, que vous ayez fait le choix de ne pas participer, que vous ayez annulé au dernier moment, la décision vous appartient! Vous avez pris la bonne décision pour vous-même!

La présidence a aussi de très bons côtés par les rencontres que l'on peut faire. Ce soir, je voulais mettre en avant deux personnes que nous avons eu l'honneur d'accueillir dans cette Assemblée. Ce sont deux auteurs d'excellents livres que je vous recommande:

- M. Jacques Neyrinck, avec son livre très documenté "Manifeste pour un monde durable, avant qu'il ne soit trop tard"
- Mme Swati Rastogi Mayor, avec son livre passionnant et vraiment touchant "Une vie de non-dits".

Je termine par une petite devinette qui est bien de saison.

- 1<sup>er</sup> indice : je pèse 7 tonnes pour Ecublens. C'est un poids déjà très élevé, vous en conviendrez, mais chaque année je grossis encore.
- 2<sup>ème</sup> indice : mon utilité est très éphémère de l'ordre d'une dizaine de secondes.
- 3<sup>ème</sup> indice : de façon surprenante, plus je me fais beau, plus on a du plaisir à me déchirer.
- Dernier indice: Je remplis des centaines de poubelles. On me croit recyclable mais je ne le suis pas vraiment.

Alors, avez-vous deviné? je suis ... du papier cadeau.

Et alors si cette année, c'était différent. Si on optait pour une solution plus sobre, par exemple, pour un sac d'emballage réutilisable en tissu, ou un emballage en papier krach recyclable ou en papier journal, ou encore finalement sans emballage du tout.

J'espère que cette pause de fin d'année, sera pour vous l'occasion de chaleureuses retrouvailles avec votre famille, avec vos proches, avec vos voisins, avec vos amis, en présentiel ou en distanciel. La fin d'année est aussi un bon moment pour marquer un peu plus de solidarité et de bienveillance envers les personnes fragilisées qu'elles soient proches ou qu'elles soient lointaines. J'ai emprunté à Albert Jacquard une citation qui résonne fortement en ces temps de pandémie !

*" Désormais la solidarité la plus nécessaire est celle de l'ensemble des habitants de la Terre".*

Comme je ne suis pas très doué pour les vœux, je préfère vous lire le refrain d'une chanson de Sinsemilia que j'aime beaucoup d'ailleurs!

*"Je vous souhaite tout le bonheur du monde  
Pour aujourd'hui comme pour demain  
Que votre soleil éclaircisse l'ombre  
Qu'il brille d'amour au quotidien"*

Tout le bonheur du monde  
album Debout, les yeux ouverts  
2004, Sinsemilia

Je vous souhaite à toutes et à tous de très Joyeuses Fêtes  
de fin d'année.

Ecublens, le 10 décembre 2021

Daniel Sage

